VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1187 II
SÉANCE DU 26 MARS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 66 oui

Article premier. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de rénovation de la cuisine du Café de l'Hôtel-de-Ville, sis Grand-Rue 39, moins une dépense de 230 421,86 francs (proposition PR-1002/4 votée le 15 janvier 2013);
- 6 500 000 francs brut pour l'étude de construction d'une nouvelle caserne de pompiers (SIS), sise route des Batailleux 3, moins une dépense de 802 984,20 francs brut (proposition PR-933 votée le 22 février 2012); sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront amorties en une annuité qui figurera au budget 2017 de la Ville de Genève.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Maria Pérez

Le Président:

Éric Bertinat